



Une Semaine en HAÏTI

Une rédaction d'Alterpresse ... avec le soutien de la Fokal

Une publication du Collectif Haïti de France

21 ter rue Voltaire - 75011 Paris / 01 43 48 31 78 / contact@collectif-haiti.fr

N°1018

20 juillet 2011

- **Population : Prévenir la pauvreté héréditaire en Haïti**
- **Reconstruction : Appel au leadership de l'État en vue du relogement des personnes déplacées**
- **Choléra : Cri de détresse d'habitants de plusieurs localités**
- **Mécontentement de familles expropriées qui vivaient dans le lit d'une rivière dans le Sud-Est**

>> Population : Prévenir la pauvreté héréditaire en Haïti

Un an et demi après le tremblement de terre du 12 janvier 2010, l'association nationale des spécialistes en population et développement (ANASPOD) invite les instances concernées à tenir compte des défis en matière de population et du phénomène d'hérédité de la pauvreté dans la république caribéenne.

Avec un taux annuel de croissance estimé à 2.5%, la population continue d'augmenter alors que « *la situation économique et sociale se dégrade* », signale l'ANASPOD à l'occasion de la journée mondiale de la population, le 11 juillet 2011.

Cette année, la population d'Haïti a atteint 10 millions 85 mille 214 individus. Elle atteindra 16 millions en 2032. Or, il n'existe aucune institution étatique qui travaille spécifiquement sur les questions de population, lesquelles exigent une certaine transversalité, recoupant les phénomènes de migration, de naissance, de morbidité et de mortalité entre autres.

L'ANASPOD a profité de la célébration de la journée mondiale de la population (le 11 juillet) pour préconiser la mise en place d'une institution indépendante, au lieu du ministère de la santé publique et de la population (MSPP), devant se pencher sur l'évolution de la population en Haïti.

« *7 milliards dans le monde, plus de 10 millions en Haïti, défis communs* », a été choisi comme thème de célébration le 11 juillet

2011, afin de lier les défis du pays aux grands problèmes mondiaux en matière de démographie.

55% de la population d'Haïti est considérée comme très pauvre et 74% des pauvres vivent en milieu rural. Le pays, qui a vu 120% de son PIB s'effondrer lors du séisme du 12 janvier 2010, tarde à se relever.

« *Fondamentalement, la pauvreté en Haïti découle d'un processus historique de construction du pouvoir politique et de l'organisation économique centré sur les intérêts d'une minorité* », indiquait, en 2007, le DSNCRP, sorte de « *grand frère* » du plan de reconstruction actuel.

Les effets du séisme de l'an dernier ont été amplifiés par le fait que la zone touchée représente notamment la plus peuplée du pays, reconnaît ce plan de reconstruction. Alors que le phénomène de migration interne s'est accru avec le séisme, l'aménagement du territoire demeure au stade des bonnes intentions.

Entre-temps, 634 mille personnes vivent dans des sites d'hébergement. Elles étaient plus d'un million au lendemain du séisme et les reloger demeure jusqu'ici l'un des plus grands échecs des responsables haïtiens et humanitaires.

>> Reconstruction : Appel au leadership de l'État en vue du relogement des personnes déplacées

L'organisation humanitaire internationale OXFAM invite l'administration du président Michel Martelly à faire usage de ses capacités pour reloger les personnes déplacées et défendre leurs droits, 18 mois après les conséquences désastreuses du tremblement de terre.

Le pouvoir doit « *mettre en place une stratégie pour assister ceux-là qui vivent dans les camps en les relocalisant ou en leur fournissant de l'aide pour retourner dans leurs communautés respectives (...)* », préconise l'organisation.

« Le prochain gouvernement doit prendre des décisions fermes, en ce qui a trait à l'allocation des terres pour les gens qui n'ont aucun endroit où s'installer », ajoute l'organisation.

OXFAM demande également aux autorités de prendre en considération d'autres facteurs, tels la création d'emplois, le problème foncier et l'enlèvement des décombres laissés par le séisme dévastateur du 12 janvier 2010.

>> Choléra : Cri de détresse d'habitants de plusieurs localités

En proie à des conditions sanitaires précaires, plusieurs départements font face à une augmentation sensible, ces derniers mois, des cas de choléra.

Une grande partie de la Chaîne des Cahos, dans le département de l'Artibonite (Nord), souffre d'une progression alarmante de l'épidémie de choléra, avec plus d'une centaine de cas recensés quotidiennement. « L'État est totalement absent dans la zone de Chenot qui, quasiment livrée à elle-même, ne dispose d'aucune structure ni d'infrastructure en bon état. Faute de moyens nécessaires, la situation des malades du choléra se complique constamment », témoigne la branche de la Solidarité des Femmes Haïtiennes (SOFA).

Les résidents de Chenot doivent marcher durant 8 heures avant de trouver un centre de santé, mal équipé et dépourvu de matériels. En plus de l'absence de systèmes d'adduction d'eau potable, l'accès difficile à l'hôpital, dû au manque d'infrastructures routières reliant toutes les zones de la Chaîne des Cahos, rend beaucoup plus problématique la situation des personnes touchées par l'épidémie, qui a de graves conséquences sur la vie de la population.

Depuis son apparition en Haïti en octobre 2010, l'épidémie du choléra, qui a connu au moins deux pics, a déjà fait environ 5 500 morts parmi plus de 300 000 personnes infectées.

>> Des familles qui vivaient dans le lit d'une rivière dans le Sud-Est expropriées / Correspondance – Pierre Paul Ancion

L'expropriation des personnes, ayant construit leurs habitats dans le lit de la rivière des Orangers, soulève des mécontentements et les accusations se multiplient.

L'opération, menée au cours du mois de juin, entre dans le cadre du projet de drainage de la rivière des Orangers, financé par l'Agence Française de Développement (AFD) pour environ 12 millions d'euros. Lors de la première phase de ce projet, 140 habitats ont été détruits. « Nous leur avons donné une compensation (je refuse le terme de "dédommagement") de sorte qu'ils puissent aller se loger ailleurs », affirme le ministre sortant de l'environnement, Jean-Marie Claude Germain.

A côté de la Grande Rivière de Jacmel et de la Rivière Gosseline, la rivière des Orangers - qui traverse la ville de Jacmel du Nord-Est au Sud-Ouest - constitue une menace meurtrière en période pluvieuse. Pour le ministre Germain, déplacer ces habitants s'imposait absolument.

Sur le nombre de plus de 1 million de personnes déplacées suite au cataclysme, 630 000 vivent sans toit et dans des conditions infrahumaines.

Ces personnes déplacées « font face aujourd'hui à un nouveau traumatisme, celui d'être expulsées de force de l'endroit qu'ils occupent depuis 18 mois », souligne OXFAM qui appelle les autorités à protéger les sans-abris.

Une dernière étude scientifique identifie la Mission des Nations Unies pour la Stabilisation d'Haïti (MINUSTAH) comme responsable de l'introduction du choléra dans le pays, à partir de matières fécales jetées dans le fleuve de l'Artibonite qui traverse les régions de l'Est et du Nord d'Haïti.

La semaine dernière, le ministère de la santé publique et de la population (MSPP) a lancé une alerte au choléra, pour la période allant du 5 juillet au 3 août 2011, pour les départements du Nord et du Sud, où sont apparus de nouveaux cas.

Dans la localité de Grand Pré, une sous-commune de Quartier Morin (Nord), une zone jusque-là épargnée par l'épidémie, « une vingtaine de cas et 1 mort ont été enregistrés au cours de la semaine écoulée », rapporte un correspondant dans ce département.

Dans le Sud, il est fait état de l'incapacité des services publics à répondre aux besoins des gens atteints de choléra, faute de moyens, selon un correspondant sur place qui souligne aussi l'absence d'organisations non gouvernementales de santé dans la zone.

« Le comportement de chacun dans le pays et la distribution d'eau potable par l'État aux citoyens », déterminent l'avenir de l'épidémie en Haïti, souligne le ministère de la santé.

Selon le rapport d'évaluation de la commission d'expropriation du ministère des travaux publics daté de septembre 2009, 51 millions de gourdes devaient être mobilisées par l'Etat haïtien pour exproprier les 140 familles concernées par cette mesure. Selon Amil Roland Zenny Junior, le président de la Chambre de commerce et d'industrie du Sud-Est, le gouvernement a donné la garantie que toute la somme était disponible, mais au moment de donner l'argent, le ministère de l'environnement a déclaré le contraire, et versé à certaines familles une somme inférieure à celle promise en 2009.

Le ministère de l'environnement poursuit les travaux de drainage de la rivière des Orangers et un projet similaire sera mis en œuvre dans la région de Cayes-Jacmel, ville également menacée par ses cours d'eaux.

(pour plus de détails, voir <http://www.alterpresse.org/spip.php?article11270>)

